

# Le Championnat de Champagne Ardenne (Titres Régionaux Individuels)

Saison 2011-12

**LIGUE DE CHAMPAGNE ARDENNE**

Saison 2011-12

## Le titre individuel de référence

### **C'est quoi le championnat de Champagne Ardenne ?**

C'est la compétition qui attribue le titre de champion Régional individuel (simple et double) à partir des résultats de la saison en cours.

#### **1/ Le mode de qualification**

Pour participer à cette épreuve, il faut d'abord être inscrit et participer au Critérium Fédéral où l'on cumule des points en fonction de l'échelon, de la catégorie et des résultats à chaque tour.  
Les meilleurs (aux points du critérium fédéral) après 4 tours sont qualifiés pour disputer ce titre de Champion Régional.

#### **2/ Une organisation modélisée**

L'organisation sportive de l'épreuve ne prend pas en compte le mode de qualification (ordre par points du critérium fédéral) mais regroupe les meilleurs de la saison pour attribuer le titre au meilleur joueur le jour J parmi les qualifiés.  
Les joueurs sont classés en fonction de leurs points classements, disputent des poules et intègrent un tableau final par élimination directe.  
Les joueurs peuvent jouer dans la catégorie supérieure s'ils y sont qualifiés (1 enfant âgé de 14 ans peut être champion des -18 ans s'il est très fort).

#### **3 / Respecter sa qualification**

Cette épreuve est majeure sur le territoire régional (comme le championnat de France en France, d'Europe..., du monde...).  
Il est donc important de respecter sa qualification même quand on est très fort ou que l'on a déjà gagné le titre  
(Jacques Secrétin a été 19 fois champion de France en simple...).

# Le Championnat de Champagne Ardenne (Titres Régionaux Individuels)

Saison 2011-12

**LIGUE DE CHAMPAGNE ARDENNE**

Saison 2011-12

## Le titre individuel de référence

### **RAPPEL DES REGLE- MENTS FEDERAUX**

#### **TITRE III ECHELONS REGIONAL ET DEPARTEMENTAL**

##### **Article 9 - Echelon régional**

Chaque ligue peut organiser les championnats régionaux. Le comité directeur régional en définit les modalités d'organisation et les conditions financières.

### **DISPOSITIONS GÉNÉ- RALES**

##### **Article 1 - Conditions de participation**

Les championnats de Champagne Ardenne sont réservés aux joueurs (garçons et filles) licenciés en Champagne Ardenne

Un joueur ne peut participer dans la catégorie d'âge supérieure à la sienne que si il a participé au tableau de sa catégorie.

##### **Article 2 - Déroulement des parties**

Les parties du tableau final des épreuves de simples dans les catégories moins de 18 ans et moins de 15 ans (âge au 1er janvier de la saison en cours) se disputent au meilleur des sept manches (quatre manches gagnées).

Les autres parties de simple et toutes les parties de double se disputent au

meilleur des cinq manches (trois manches gagnées).

##### **Article 3 - Autres dispositions**

Il est interdit à tout joueur qualifié au championnat de Champagne Ardenne de participer à une autre épreuve de quelque nature qu'elle soit, le même jour sous peine de sanctions à décider par la commission sportive régionale.

Tout joueur qualifié ayant confirmé sa participation au championnat de Champagne Ardenne se verra, en cas de forfait non excusé, infliger une amende dont le montant est fixé chaque année par la commission sportive régionale.

### **DÉROULEMENT DU CHAMPIONNAT DE CHAMPAGNE- ARDENNE**

##### **Article 4 - Titres attribués**

Vingt titres sont attribués (âge au 1er janvier de la saison en cours) :

- championnat de Champagne Ardenne simple messieurs
- championnat de Champagne Ardenne simple dames
- championnat de Champagne Ardenne double messieurs
- championnat de Champagne Ardenne double dames
- championnat de Champagne Ardenne simple juniors garçons
- championnat de Champagne Ardenne simple juniors filles
- championnat de Champagne Ar-

denne double juniors garçons

- championnat de Champagne Ardenne double juniors filles
- championnat de Champagne Ardenne simple cadets
- championnat de Champagne Ardenne simple cadettes
- championnat de Champagne Ardenne double cadets
- championnat de Champagne Ardenne double cadettes
- championnat de Champagne Ardenne simple minimes garçons
- championnat de Champagne Ardenne simple minimes filles
- championnat de Champagne Ardenne double minimes garçons
- championnat de Champagne Ardenne double minimes filles
- championnat de Champagne Ardenne simple benjamins
- championnat de Champagne Ardenne simple benjamines
- championnat de Champagne Ardenne simple poussins
- championnat de Champagne Ardenne simple poussines

##### **Article 5 - Qualification des joueurs en simples**

Les épreuves de simples comportent :

- dans la catégorie poussins seize qualifiés (garçons) et 12 qualifiées (filles)
- dans la catégorie benjamins vingt-quatre qualifiés (garçons) et 12 qualifiées (filles)
- dans les catégories minimes, cadets et juniors vingt-quatre qualifiés

# Le Championnat de Champagne Ardenne (Titres Régionaux Individuels)

Saison 2011-12

**LIGUE DE CHAMPAGNE ARDENNE**

Saison 2011-12

## Le titre individuel de référence

(garçons et filles)

- dans la catégorie séniors quarante huit qualifiés (messieurs) et vingt-quatre qualifiés (dames)

Les qualifiés sont déterminés de la manière suivante :

- avoir participé à au moins un tour du critérium fédéral

- à partir du classement aux points du tableau correspondant du critérium fédéral

- si plusieurs joueurs sont ex-aequo, la priorité est donnée au meilleur joueur classé d'après le dernier classement national officiel diffusé. Si l'égalité persiste, la priorité est donnée au joueur le plus jeune.

Lorsqu'un joueur qualifié décline sa sélection, il est remplacé par un autre joueur désigné par la direction technique nationale.

Dans le cas où le nombre de joueurs qualifiés au titre du 2) est inférieur à cinq, le tableau est complété en appliquant le 3).

Dans le cas où le nombre de joueurs qualifiés au titre du 1), du 2) et du 3) est inférieur à 64, le tableau est complété par les joueurs désignés par les ligues qui doivent tenir compte du classement aux points du critérium fédéral ; le nombre est fixé par la commission sportive fédérale en fonction du nombre d'engagés au critérium fédéral dans la ligue.

### **Article 6 - Déroulement sportif des simples**

Dans chaque catégorie (garçons et filles) les qualifiés sont répartis d'après leurs point-classements dans les poules de trois participants, avec la restriction suivante : deux joueurs d'une même association ne doivent pas figurer dans la même poule.

Le classement à prendre en compte est le dernier classement national officiel diffusé ou le dernier classement attribué par la Commission fédérale de classement.

Dans chacune des poules, tous les participants se rencontrent et sont classés de 1 à 3.

Les premiers de poules sont répartis par tirage au sort aux places de 1 à 8 et les deuxièmes de poule aux places de 9 à 16, pour les tableaux de 24 qualifiés.

Les premiers de poules sont répartis par tirage au sort aux places de 1 à 16 et les deuxièmes de poule aux places de 17 à 32, pour les tableaux de 48 qualifiés.

Les premiers de poules sont répartis par tirage au sort aux places de 1 à 8 et les deuxièmes de poule aux places de 9 à 16, pour les tableaux de 24 qualifiés,

Les premiers de poules sont répartis par tirage au sort aux places de 1 à 4 et les deuxièmes de poule aux places de 5 à 8, pour les tableaux de 12 qualifiés.

La compétition se poursuit ensuite par élimination directe jusqu'à la finale.

### **Article 7 - Epreuves de doubles**

Seuls sont qualifiés pour disputer les doubles des championnats de Champagne Ardenne les joueurs qualifiés pour les épreuves de simples.

Il n'existe aucune restriction d'appartenance à une même association.

Pour les seize premières équipes, le placement dans le tableau se fait par addition des points du dernier classement national diffusé en respectant l'article 16.2 du chapitre I.

Pour les autres équipes, le placement dans le tableau se fait par tirage au sort.

# Finales par Classement

Saison 2011-12

**LIGUE DE CHAMPAGNE ARDENNE**

Saison 2011-12

## Une compétition par niveau

### **C'est quoi les finales par classement ?**

C'est une épreuve en 3 étapes (départementale, régionale et nationale) qui donne la possibilité aux joueurs de petits classements de se confronter par niveau pour un titre départemental, régional et national.

### **1/ Une compétition par Échelon**

Après l'inscription, le joueur participe à l'échelon départemental qui est qualificatif au niveau régional qui est lui-même qualificatif au niveau national.

C'est donc une compétition où il faut être en forme le jour J.

### **2/ Une compétition par Niveau**

Chaque joueur se mesure à ses adversaires par niveau de classement dans un tableau (poules puis élimination directe). Les joueurs classés avec plus de 1600 points et joueuses avec plus de 1300 points n'ont pas le droit de s'inscrire à cette épreuve.

### **3/ Une compétition Individuelle**

Cette épreuve est individuelle et difficile car contrairement au critérium fédéral elle est à élimination directe (pas de classement intégral). De plus les tableaux par niveau de classement rendent la compétition très homogène avec des matchs âprement disputés.

### **4/ La compétition est adaptée pour les passionnés pas toujours bien classés :**

Comme la participation à un tableau dans un tournoi, l'épreuve concerne les passionnés de la petite balle. Elle permet à tous les joueurs de participer à une compétition régionale voire nationale rapidement et quel que soit leur niveau. Alors participez, plus vous serez nombreux et plus il y aura de qualifiés pour l'échelon supérieur !!!

**Lors de sa création, le vainqueur de l'échelon National gagnait une voiture: c'était le Trophée Seat**

# Finales par Classement

Saison 2011-12

LIGUE DE CHAMPAGNE ARDENNE

Saison 2011-12

## Une compétition par niveau

### FINALES FEDERALES PAR CLASSEMENT DISPOSITIONS GENERALES

#### Article 1 - Conditions de participation

Les joueurs et joueuses de moins de 13 ans (âge au 1er janvier de la saison en cours) ne peuvent pas participer à cette épreuve.

L'épreuve se déroule en trois échelons : départemental, régional et national.

L'échelon départemental ne peut pas se dérouler avant la diffusion du classement officiel de début janvier.

La compétition est ouverte à tous les licencié(e)s de la Ligue de Champagne Ardenne, les non participants au Critérium Fédéral devant s'acquitter à droit d'engagement de 10 € au niveau départemental, les comités reversant cette somme à la Ligue de Champagne Ardenne pour les participants au niveau régional

#### Article 2 - Déroulement des parties

A tous les échelons et dans tous les tableaux, les parties se disputent au meilleur des cinq manches.

### ORGANISATION SPORTIVE

#### Article 3 - Tableaux

Les finales fédérales par classement comportent neuf tableaux :

##### DAMES

- tableau D5 : joueuses classées 5 (soit compris entre 500 et 599 points) ;
- tableau D7 : joueuses classées 6 et 7 (soit compris entre 600 et 799 points) ;
- tableau D9 : joueuses classées 8 et 9 (soit compris entre 800 et 999 points) ;
- tableau D12 : joueuses classées 10, 11 et 12 (soit compris entre 1000 et 1299 points).

##### MESSIEURS

- tableau M8 : joueurs classés 5, 6, 7 et 8

- (soit compris entre 500 et 899 points) ;
- tableau M10 : joueurs classés 9 et 10 (soit compris entre 900 et 1099 points) ;
- tableau M12 : joueurs classés 11 et 12 (soit compris entre 1100 et 1299

points) ;

- tableau M15 : joueurs classés 13, 14 et 15 (soit compris entre 1300 et 1599 points) ;

- tableau M18 : joueurs classés 16, 17 et 18 (soit compris entre 1600 et 1899 points)

Le classement à prendre en compte est le dernier classement national officiel diffusé ou le dernier classement attribué par la Commission fédérale de classement.

#### Article 4 - Echelon régional

##### 4.1 - Qualification des joueurs

Dans chaque tableau messieurs, les trente joueurs sont qualifiés de la manière suivante :

- le vainqueur de l'échelon départemental ;
- complétés à 30 par les joueurs désignés par les comités départementaux qui doivent tenir compte du classement obtenu à l'échelon départemental ; le nombre est fixé par la commission sportive régionale en fonction du nombre d'engagés au critérium fédéral.

Dans chaque tableau dames, toutes les joueuses sont qualifiées, sauf si leur nombre dépasse la limite de trente joueuses dans le tableau considéré.

##### 4.2 - Déroulement sportif

Dans chaque tableau, les joueurs sont répartis par tirage au sort dans des poules de trois joueurs.

A l'issue des poules, les joueurs sont placés dans un tableau final en respectant l'article 17.4 du chapitre I, en

fonction de leur nombre de points classement au 1er janvier de l'année en cours.

Rappel article 17.4 - Trois qualifiés par poule

Les vainqueurs de poule sont placés dans le tableau de la manière suivante :

- le vainqueur de la poule 1 à la place 1 ;
  - le vainqueur de la poule 2 à la place 2 ;
  - les vainqueurs des poules 3 et 4 par tirage au sort pour les places 3 et 4 ;
  - les vainqueurs des poules 5 à 8 par tirage au sort pour les places 5 à 8 ;
  - les vainqueurs des poules 9 à 16 par tirage au sort pour les places 9 à 16 ;
  - etc. ;
  - les joueurs classés 2ème de poule par tirage au sort dans le demi-tableau opposé de leur premier respectif ;
  - les joueurs classés 3ème de poule par tirage au sort dans le même demi-tableau que leurs 2èmes de poules, mais dans le quart opposé.
- Le tableau se déroule par élimination directe jusqu'à la finale.
- Chaque comité départemental de la ligue doit être représenté dans chaque tableau.
- L'échelon régional est qualificatif pour l'échelon national, sauf pour le tableau M18.